

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire commence l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise LACASSAGNE, seule candidate, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 5 Juillet 2012

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Mme CHAPON souhaite évoquer les problèmes dus au nouveau plan de circulation. Monsieur le Maire propose d'en parler à la fin de la séance lors des questions diverses.

3. Garantie d'emprunts à la SA Un Toît pour Tous

Monsieur le Maire donne lecture à la note de synthèse qui rappelle que La société Un Toit pour Tous s'est portée acquéreur auprès de la commune de parcelles situées à l'angle de la rue de la République et de la rue de la Cave Coopérative. Le projet consiste en la création de 9 logements sociaux – 7 logements de type II et 2 logements de type III.

Afin de réaliser cette opération, la société a contracté quatre prêts auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

Prêt PLUS 505 439.00 € sur 40 ans

Prêt PLUS Foncier : 181 450.00 € sur 50 ans

Prêt PLAI : 134 041.00 € sur 40 ans

Prêt PLAI Foncier : 57 755.00 € sur 50 ans.

L'ensemble de ces prêts est consenti au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

La société Un toit pour tous sollicite la commune pour une garantie des emprunts à hauteur de 50% du montant, sur toute la durée totale du prêt.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder à la SA Un Toît pour Tous, la garantie des emprunts ci-dessus à hauteur de 50 % du montant, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur RAFFIN fait remarquer qu'il n'y a pas de logement de type 4 ou 5, demande une explication.

Monsieur le Maire évoque la raison de la petite taille des parcelles.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Convention de mise à disposition avec le SUN ALB

Monsieur WAGNER, délégué aux sports, procède à la lecture de la note de synthèse qui précise que depuis plusieurs années, la ville apporte son soutien aux enseignants de l'école primaire en leur permettant de bénéficier, quelques heures par semaine, d'un intervenant

sportif compétent et agréé par l'Education Nationale. Afin de poursuivre la politique de développement sportif à l'école, la commune et l'association de hand ball ont convenu d'un partenariat consistant en la mise à disposition d'une joueuse de hand diplômée, tout au long de l'année scolaire 2012/2013. L'agrément a été demandé auprès de l'Education Nationale.

M. RAFFIN demande si cette convention est réservée au SUN ALB, ce à quoi M. WAGNER répond qu'elle pourra être signée avec toute association susceptible de mettre à la disposition de la commune un intervenant diplômé d'état.

Monsieur RAFFIN demande si c'est pour l'année complète.

Monsieur le Maire répond positivement.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Dénomination de voirie

Monsieur le Maire propose de baptiser la voie qui relie le rond-point de la route de Manduel au chemin du Pont des Isles rue Joseph d'ARBAUD, poète provençal.

A ce propos M. MEYRUEIS propose de boucher les trous qui se situent sur cette voie.

Monsieur CALVIE confirme que la voirie de cette rue a été mal faite mais reste néanmoins aux normes.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Demande de subventions pour les travaux de la rue des Pins

Monsieur CALVIE, 1^{er} Adjoint, procède à la lecture de la note de synthèse et informe que la commune a signé une convention de groupement de commande avec la communauté d'agglomération pour les travaux à réaliser rue des Pins et ses abords.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'entreprise SERI pour un montant de **39 381.27 euros HT** (trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-un euros et vingt-sept centimes hors taxes) soit **47 100.00 euros TTC** (quarante-sept mille cent euros toutes taxes comprises). Le SCPS a été confié à Monsieur Yves LACOMBE, 6 rue Claude Bernard, 30 000 NIMES, pour un montant de **2 400.00 euros HT** (deux mille quatre cent euros hors taxes).

Le montant des travaux est estimé à 1 279 584.00 €HT, décomposés comme suit :

Lot 1 voirie : 500 259.00 € HT

Lot 2 réseaux humides et réseaux secs : 402 810.00 € (+316 765.00 € EP et EU)

Lot 3 démolition, génie civil : 59 750.00 €

Monsieur RAFFIN demande quels sont les abords et quels travaux y sont prévus.

Monsieur CALVIE confirme qu'il y aura un groupement de commande pour la rue des pins, la rue de Camargue jusqu'au parvis des Arènes, la rue Mireille, l'Impasse des Pins ainsi que la rue des Troènes. Les travaux concernent les réseaux secs humides, la voirie, les trottoirs. Il ajoute que les pins seront enlevés par une entreprise équipée pour faire le dessouchage.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par les différents partenaires de la commune : Nîmes Métropole, l'Etat au titre des Amendes de police, le syndicat mixte à cadre départemental d'électricité (SMCDE).

Ce point d'ordre du jour est voté à l'unanimité.

7. Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note de synthèse et propose :

✚ La création d'un poste d'adjoint d'animation 32 heures hebdo

Le contrat aidé (Contrat d'Aide à l'Emploi) tenu par un agent du service animation s'est achevé en fin d'année dernière. Recruté ensuite en qualité d'adjoint d'animation non titulaire de droit public pendant quelques mois, cet agent peut prétendre à une nomination en qualité de stagiaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2012.

✚ La création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe :

Un agent affecté aux services techniques a réussi l'examen d'adjoint technique 1^{ère} classe et remplit les conditions pour être nommé à ce grade. Il est donc proposé au conseil municipal de créer ce poste à compter du 1^{er} octobre 2012.

✚ La création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe :

La commune a procédé au recrutement d'un agent afin de pourvoir à la vacance d'un poste à l'accueil de la mairie. Le choix s'est porté sur une personne titulaire du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Aussi, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

✚ La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Un agent de la filière administrative peut prétendre à être nommé rédacteur principal 2^{ème} classe. La commission administrative paritaire a été saisie et a émis un avis favorable.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

8. Pour information : Décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur RAFFIN demande à avoir les informations en amont et considère que la liste présentée en annexe des décisions municipales prive encore plus les élus de toute information.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun souci et qu'à l'avenir les marchés ou avenants seront transmis à la demande.

Questions diverses :

- Monsieur RAFFIN souhaite savoir si le plan de circulation a été validé et s'il peut être modifié.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être modifié s'il y a des incohérences sachant que chaque habitant aura toujours de bonnes raisons pour le modifier.

- Monsieur RAFFIN indique qu'il est difficile, lorsque l'on se trouve dans l'Impasse Fenouillère de reprendre la route de Manduel.

Monsieur le Maire explique que l'on ne peut s'occuper des besoins de chacun, sous peine de ne jamais sortir un plan de circulation favorable à l'intérêt général.

- Madame CHABAUD explique que les automobilistes arrivent très vite dans la Rue Massiac.

Monsieur le Maire informe qu'un rond-point est prévu au début de la rue, au croisement avec l'avenue Jean Moulin et la rue Massiac.

- Mme CHAPON signale que l'on ne peut pas descendre la rue du Stade, une partie étant dans un sens et l'autre dans un autre sens.

Monsieur le Maire explique qu'à la rue de la Coopérative, il est difficile de se croiser dans la partie comprise entre la rue de Garons et la rue du Stade. Le choix retenu a tenu compte aussi du circuit du corbillard lors des obsèques. C'est une demande des riverains. Les sens opposés dans la rue du Stade ont permis d'éviter un carrefour dangereux.

- Mme CHAPON précise que, dans la rue de la Paix, les personnes sont obligées de marcher sur la route ; elle ajoute qu'il est difficile d'accéder au CES en voiture.

Monsieur le Maire répond que cela ne date pas d'aujourd'hui. S'agissant de l'accès au CES, un accès est possible par le Chemin de Pissevin.

- Monsieur RAFFIN demande si les commerçants sont favorables aux sens interdits de la rue de la République.

Monsieur le Maire considère qu'avec ces modifications, les voitures roulent moins vite. S'agissant des commerçants il doit les recevoir courant octobre afin de faire le point avec eux.

- Monsieur RAFFIN considère que la durée du disque est trop courte pour les clients et qu'ils n'ont pas le temps de faire leurs courses. Il demande si le disque de stationnement est bien vendu 2 euros.

Monsieur le Maire est disposé à augmenter la durée et précise que malgré tout il y a 27 places de stationnement permettant un accès chez les commerçants, à raison de 3 rotations par heure. Un disque a été distribué ; le 2^{ème} est donné gratuitement. La commune en a acheté 6 000, si elle décide d'en vendre, ils le seront à prix coûtant.

Monsieur SEGUELA précise que de nombreuses places de stationnement ne sont pas en zone bleue dans le centre-ville.

Monsieur Maire informe que 160 places de parking seront créées dans le parc Blachère et 40 au parking des Tamaris.

- Mme CHABAUD propose également des emplacements pour les vélos afin de faciliter le stationnement.

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 19 h 00.

La Secrétaire,

Françoise LACASSAGNE

Pour le Maire,
Le premier adjoint,
Denis CALVIE